

PREMIERE PIERRE

Société par actions simplifiée au capital social de 7 622,45 euros
Siège social : 200 avenue Gambetta, 34400 Lunel
RCS Montpellier n° 419 334 586
(La « Société »)

PROCES VERBAL DES DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

La société **UNITI**, société anonyme au capital de 2 536 629 euros, dont le siège social est situé 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 789 821 535, représentée par monsieur Stéphane ORIA en qualité de Président et Directeur Général.

Associé unique de la Société.

a pris la décision suivante :

PREMIERE DECISION

Constatation de la cessation des fonctions de directeur général pour cause de décès

L'Associé unique,

Après avoir constaté le décès de monsieur Jean-Paul SOMMAIN, Directeur Général de la Société, en date du 5 avril 2026,

Observe que les fonctions de Directeur Général de Monsieur Jean-Paul SOMMAIN ont cessé de plein droit à compter de cette date, par l'effet du décès.

Rappel que la nomination d'un Directeur Général relève des pouvoirs du Président de la Société conformément à l'article 14 des statuts de la Société et constate qu'aucun Directeur Général n'a été nommé depuis le décès de monsieur SOMMAIN.

Cette décision sera portée à la connaissance des tiers par tous moyens utiles et donnera lieu aux formalités de publicité et de dépôt légal requises, notamment auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes les formalités requises.

Fait à Lunel, le 20 juillet 2026.

Signé par :


5A21F09E5A3C459...

P/UNITI

M. Stéphane ORIA